

Principaux frais du contrat *

Date de mise à jour : Septembre 2025

Filiane Vie Quantéis



Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré des Dispositions Générales.

Montant minimal de versement initial

500,00 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds en Euros	0,65%
Support unités de compte	0,96%

Frais de gestion des unités de compte

Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,75%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,40%
Fonds obligations (moyenne)	non applicable
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	non applicable
Fonds immobilier**** (moyenne)	non applicable
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	non applicable
Fonds diversifiés (moyenne)	2,30%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,26%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires

néant

Frais proportionnels

+ 0,70% supplémentaire maximum sous option d'allocation ou avenant de réorientation d'épargne

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	4,75%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Gratuit
Frais d'arbitrage libre	
Proportionnels ou forfaitaires	0,00%
Nombre d'arbitrages gratuits par an	sans objet
Frais de transfert sortant vers un autre produit	non applicable
Frais sur les versements de rente	3% des arrérages de rente
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

* = Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** = part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

**** = la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.